

UNE TOTALE LIBERTÉ

Des contrats pour une sérénité sur mesure en choisissant votre niveau de tranquillité :

COMBINAISONS DURÉE / KILOMÉTRAGE

Quelques combinaisons possibles à titre indicatif...

36 MOIS — 30 000 KM — 60 000 KM — 90 000 KM

48 MOIS — 40 000 KM — 80 000 KM — 120 000 KM

60 MOIS — 50 000 KM — 100 000 KM — 150 000 KM

Combinaisons modulables par pas de 6 mois et/ou 10.000 km avec un maximum de 96 mois / 200.000 km. Le contrat échoit au premier des 2 termes atteint.

LES PRINCIPALES PRESTATIONS DES 4 CONTRATS DE SERVICES PEUGEOT

	OPTIMWAY EXTENSION	REVISION BOOK	OPTIMWAY BUDGET	OPTIMWAY MAINTENANCE
ASSISTANCE ROUTIÈRE Extension de l'assistance telle que prévue dans votre garantie contractuelle.	OUI	OUI	OUI	OUI
PROLONGATION DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE* Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales	OUI	-	OUI	OUI
ENTRETIEN PÉRIODIQUE Selon la synthèse du plan d'entretien constructeur : Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales	-	OUI	OUI	OUI
MAINTENANCE [ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DES PIÈCES D'USURE] Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales	-	-	-	OUI
OPTIONS Pour connaître les options, reportez-vous aux Conditions Générales	-	OUI	OUI	OUI

PEUGEOT ASSISTANCE
+32 (0)2 627 61 20
Assistance offerte pendant 8 ans*.
24h/24 | 7j/7

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL

* À partir de la date de première immatriculation de votre Peugeot jusqu'à la date de son 8ème anniversaire pour autant qu'une révision annuelle soit réalisée dans le Réseau PEUGEOT. Assistance offerte en cas de pannes (mécaniques, électriques et électroniques hors batterie) et accidents, sans franchise kilométrique. Pour connaître les véhicules ne bénéficiant pas de l'offre d'Assistance PEUGEOT, reportez-vous aux Conditions Générales. Les Conditions Générales sont disponibles dans le Réseau PEUGEOT ou sur www.peugeot.be / .lu. E.R.: Stefaan De Doncker, Peugeot Belgique Luxembourg S.A., Avenue de Finlande 8 - B-1420 Braine-l'Alleud, n° BCE0403.461.107, tél.: 078/15.16.15

PEUGEOT CONTRATS DE SERVICES

ROULEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

PEUGEOT CONTRATS DE SERVICES

Une palette de contrats pour s'adapter au plus près à votre vie d'automobiliste.

SÉRÉNITÉ UTILISATEUR

- Des contrats flexibles adaptés à vos besoins réels : kilométrage annuel, durée.
- Une reconnaissance immédiate de votre véhicule dans tout le Réseau PEUGEOT sur présentation de votre Certificat d'Immatriculation.

MAÎTRISE FINANCIÈRE

Un budget contrôlé : paiement en une fois au comptant ou par mensualités fixes, sans coûts supplémentaires, en fonction de votre contrat et des prestations choisies.

EXPERTISE MÉCANIQUE

La garantie de l'expertise PEUGEOT avec l'assurance d'un entretien conforme aux préconisations Constructeur.

FACILITÉ DE REVENTE

Véhicule valorisé à la revente : transfert possible de tout contrat, payé au comptant, en cas de revente avant l'échéance.



PEUGEOT

OPTEZ POUR LA SÉRÉNITÉ QUI VOUS CONVIENT

OPTIWAY EXTENSION

Peugeot Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services Peugeot



Une solution simple qui prend le relais de la Garantie contractuelle PEUGEOT avec en plus des prestations d'assistance disponibles dans de nombreux pays d'Europe**.

La prise en charge, pièces et main-d'œuvre, des défaillances mécaniques, électriques ou électroniques au-delà de la période de garantie contractuelle.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 24ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.

REVISION BOOK

Peugeot Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services Peugeot



Un contrat pour maîtriser parfaitement les coûts d'entretien de votre voiture et pour maintenir son fonctionnement optimum en matière de sécurité, de performance et de confort.

L'entretien et la prise en charge des opérations liées à la synthèse du plan d'entretien de votre véhicule telle que préconisée par Automobiles PEUGEOT*.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.

OPTIWAY BUDGET

Peugeot Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services Peugeot



L'addition des prestations et options offertes par les contrats Optiway Extension et Revision Book.

Vous profitez des avantages de la prolongation de la Garantie contractuelle, de l'Entretien et de l'Assistance PEUGEOT, pour couvrir tous les risques et anticiper les coûts et imprévus liés à la vie de votre véhicule.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.

OPTIWAY MAINTENANCE

Peugeot Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services Peugeot



Une couverture complète pour vous simplifier la vie : la prolongation de la Garantie contractuelle, l'Entretien et le Remplacement des pièces d'usure.

Comprend les prestations offertes par les contrats Optiway Extension & Budget auxquelles s'ajoutent :

+ REMPLACEMENT DES PIÈCES D'USURE

avec des pièces garanties par le Constructeur.

+ OPTIONS

Pour connaître les options ainsi que la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.